

Les immondices au centre des débats au conseil communal de Leuze



La répercussion de l'augmentation de la cotisation d'Ipalle sur le citoyen fait débat.

Mardi soir, au conseil de Leuze, il a beaucoup été question de la collecte des immondices. L'intercommunale Ipalle a demandé une augmentation de la cotisation de 6,5€ par habitant.

La commune de Leuze n'a eu d'autre choix que de la répercuter - en partie au moins - auprès des habitants. La taxe immondice augmente donc de 6€ pour les isolés et de 12€ pour les ménages.

Dans le même temps, pour diminuer la quantité de déchets ménagers produite par les Leuzois qui figurent parmi les mauvais élèves de Wapi, la ville procède avec Ipalle à l'installation de 17 points d'apport volontaire (PAV). De cette façon, les citoyens qui trient et se rendent aux PAV devront utiliser moins de sacs payants et réaliseront ainsi une économie substantielle.

Pour Ecolo, cette politique va dans le bon sens mais n'est pas encore assez volontariste, les Verts estiment qu'en augmentant la taxe de façon linéaire pour tous la Ville n'encourage pas les bons élèves et n'incite pas à un effort maximum de tri.

A noter aussi que durant le conseil Ecolo a proposé que la Ville de Leuze souscrive au contrat rivière Dendre, une demande soutenue par le PS mais rejetée par la majorité qui estime que le contrat rivière n'apporte pas réellement de plus value en matière de gestion des cours d'eau.

X.S.